REGLEMENT TREMPLIN 10 ANS BASCALA

Informations générales

La Mairie de Bruguières et le Bascala sont heureux de vous présenter le Tremplin Musical « Tremplin 10 ans du Bascala », au théâtre de Verdure de la Base de Loisirs de la Commune de Bruguières. Celui-ci est destiné aux artistes amateurs.

Ce nouvel événement, a pour but de permettre à des groupes de présenter leurs productions musicales, dans le cadre d’un concours.

Règlement

Article1.Organisation

- Le Tremplin se déroulera sur une scène extérieure se situant au théâtre de Verdure de la Base de Loisirs de la Commune de Bruguières.

-L’inscription est gratuite.

Article 2. Participants

Le Tremplin Musical est ouvert à tous les groupes ou musiciens répondant aux critères suivants :

- Les groupes ou musiciens doivent être amateurs (n’ayant jamais commercialisé un CD)

- Les morceaux proposés doivent être des œuvres originales et éventuellement des reprises. Tous les styles de musique sont acceptés (punk, métal, rock, pop, blues, musique du monde, jazz, chanson).

- Chaque groupe devra désigner un des membres comme représentant

- Une bande son (formats : MP3, WAV, cd audio) devra accompagner le dossier d’inscription.

Article 3. Modalités de participation

1°Pour s’inscrire au Tremplin 10 ans du Bascala, les musiciens des groupes doivent contacter Le Bascala par mail ([contact@le-bascala.com](mailto:contact@le-bascala.com)). Le dossier d’inscription sera alors remis ou envoyé par courrier ou par mail).

2°Les musiciens/groupes devront déposer le dossier d’inscription accompagné de la maquette au plus tard le 13 septembre 2021.

3°Pour les participants mineurs, il faudra joindre une autorisation parentale remplie par le tuteur légal.

4°Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères de l’article 2 ne pourra être pris en compte. Si les informations fournies dans le dossier s’avéraient incomplètes ou erronées, les organisateurs se réservent le droit d’annuler la candidature du groupe, quel que soit son degré d’avancement dans la sélection.

5°Les artistes s’engagent à respecter le calendrier fixé par les organisateurs. Le concours aura lieu le samedi 2 octobre 2021

Article 4. Modalités de sélection des groupes et de désignation du gagnant

- Pré-sélections (sur écoute des maquettes)

- Les sélections de participation au tremplin seront limitées à 4 groupes.

- Les musiciens seront informés par téléphone ou par mail de leur sélection pour participer au tremplin la semaine 38.

- Les musiciens devront produire une performance scénique et musicale composée de plusieurs morceaux d’une durée maximale de 20 minutes.

- composition du jury : 2 Elus de la commission Culture de la Commune de Bruguières, du Directeur du Bascala et d’un salarié du service culturel.

- Lors des passage au tremplin : Un vote émanant du public sur facebook (les j’aime seront comptabilisés 1h00 après la fin du tremplin) et un vote émanant du jury : le groupe ayant le plus de j’aime gagnera 3 points, le second, 2 points, le troisième 1 point. Le jury donnera également 3 points ,2 points ou 1 point aux groupes.

- Les musiciens seront appréciés en fonction de leur performance artistique, leur présence scénique, la mélodie, la rythmique, la justesse de la voix, la motivation du groupe, le contenu des textes ou leur arrangement des reprises. Les jurys auront à disposition une grille d’évaluation.

- Les résultats seront annoncés durant la soirée anniversaire du Bascala le 2 octobre 2021 et ne seront susceptibles d’aucune réclamation et/ou contestation.

Article 5. Description du prix

- 1er Prix :

Un concert dans le hall du Bascala en première partie d’un spectacle.

1 photo du groupe faite par le photographe du Bascala (Droit d’exploitation réseaux sociaux pendant 2 ans).

- Pour les groupes sélectionnés pour participer au tremplin (Lot de consolation) :

Des places pour un concert au Bascala.

Article 6. Divers

6.1 Chaque groupe/musicien s’engage à respecter le calendrier fixé par l’équipe organisatrice ainsi que toute modification qu’il est capable de subir.

6.2 Les groupes/ musiciens candidats déclarent être informés et acceptent que : Ils devront fournir et se produire avec leur matériel propre (notamment instruments de musique), l’organisateur assurant pour sa part la logistique et la technique inhérentes à l’organisation des concerts avec un pack micro-sono et un backline commun. (Cela sera expliqué aux groupes après la sélection)

6.3 Les groupes/ musiciens candidats déclarent être informés et ne pas s’opposer à ce que leur prestation scénique, leur image et leurs œuvres soient susceptibles d’être fixées et reproduites à titre gracieux dans le but d’une diffusion (voir attestation de droit à l'image) liée à ce tremplin ou à la communication du Bascala.

6.4 Les groupes/ musiciens du seul fait de leur participation, garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l’originalité des morceaux présentés.

Article 7. Adhésion au règlement

La participation au Tremplin 10 ans du Bascala est gratuite. Cette participation implique l’acceptation totale et sans réserve du présent règlement par tous les membres du groupe. Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable du groupe participant, représentant ainsi l’ensemble des membres du groupe.

Fait le.....................................................à...........................................

Signature du responsable:(Faire précéder de la mention “lu et approuvé”)

Et des parents des membres du groupe mineurs.

DOSSIER D’INSCRIPTION

Le dossier d’inscription doit être composé des documents suivants, dûment complétés :

- La fiche de renseignements sur le groupe ou l’individu.

- Une fiche d’information concernant chaque musicien

- Une fiche technique du groupe.

- Une bande son audio/cd/mp3, WAV.

- Le règlement du tremplin lu et approuvé par le représentant du groupe.

- La fiche d’accord sur le droit à l’image signée.

- L’autorisation parentale (pour chaque mineur membre du groupe).

- Une photo du groupe.

- Une biographie (présentation, historique du groupe ou de l’artiste).

Adresse de dépôt du dossier :

par courrier à l’adresse suivante :

Mairie de Bruguières

Le Bascala

(Tremplin 10 ans du Bascala)

19 place de la république

31150 BRUGUIERES

Date limite du dépôt de dossier : Entre le 16 août 2021 et le 13 septembre 2021

NB : Tout dépôt de dossier engage l’entière acceptation du règlement. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Contact pour tout renseignement : Nom : Madame Fornès Pascale : 06 30 16 16 09 Mail : contact@le-bascala.com

FICHE D’INSCRIPTION DU GROUPE ou de L’ARTISTE

Merci d’écrire en majuscule, le plus lisiblement possible.

NOM DU GROUPE ou DU MUSICIEN : …………………

Responsable : ......................................................................

N° Tél. : ...............................................................................

E-mail : ……………………………………………………………

Site Internet / Facebook :…………………………………………..

Date de création : ……………………………………………..

Origine et histoire : .............................................................

Style : ..................................................................................

Influences : ..........................................................................

Composition instrumentale groupe/musicien

Nombre de compositions : .................................................

Nombre de reprises : …....................................................

Expérience scénique : .......................................................

Fait le..................................... à ..................................

Signature du responsable :(Faire précéder de la mention “Lu et approuvé”)

A photocopier et remplir, en fonction du nombre de personnes concernées.

ATTESTATION DE DROIT À L’IMAGE

Les groupes/musiciens candidats, déclarent être informés et ne pas s’opposer à ce que leur prestation scénique, leur image et leurs œuvres, soient susceptibles d’être fixées et reproduites à titre gracieux dans le but d’une diffusion en lien avec le Bascala. (Facebook, presse locale...)

Je soussigné(e)...................................................accepte via la présente attestation, que les photos et vidéos sur lesquelles je pourrais figurer à l’occasion d’une prestation musicale, organisés par la Mairie de Bruguières - Le Bascala, puissent être utilisées à des fins d’information et d’actualité en lien avec le tremplin 10 ans du Bascala ou les publications du Bascala. Les photos et vidéos pourront également être publiées dans la presse locale, sur les réseaux sociaux et les sites web,... sans que je puisse m’y opposer.

Fait à ........................................ Le..............................................

Signature du tuteur légal, ET de la personne concernée, précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé ».

Autorisation parentale.

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur......................................................................

Parent(s) ou tuteur légal de l’enfant :

Nom......................................................................................

Prénom.................................................................................

Date de naissance..................................................................

Demeurant...........................................................................................................

à participer au « Tremplin 10 ans du Bascala », au théâtre de Verdure de la Base de Loisirs de la Commune de Bruguières le 2 octobre 2021.

Fait à.........................................................

Le.............................................................

Signature du ou des parents ou de l'autorité qualifiée :